



**ARRETE MUNICIPAL**  
**Délégation de fonctions et de signature**  
**à Madame Mélodie BURKHARDT,**  
**4<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

Le maire de Lentilly,  
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,  
Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, à subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,  
Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation de compétences au Maire,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de madame Mélodie BURKHARDT en qualité d'Adjoint au Maire  
Considérant que madame Mélodie BURKHARDT exerce les fonctions de 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la commune de Lentilly et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous détaillés.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions**  
**Domaine du Scolaire**

- ✓ Suivi du Projet Educatif Territorial,
- ✓ Gérer les relations avec les établissements scolaires (publiques, privée)
- ✓ Participer aux conseils d'école
- ✓ Suivi des préinscriptions scolaires
- ✓ Gérer les dérogations scolaires

**Domaine de la petite enfance**

- ✓ Mettre en œuvre la politique Petite Enfance, notamment avec le déploiement du schéma directeur de la Petite Enfance en lien avec la CCPA
- ✓ Être en lien avec les associations s'occupant de l'enfance,
- ✓ Être en lien avec structures de gardes (crèche, micro-crèches, relai petite enfance, etc.)
- ✓ Être la référente des équipements, installations et bâtiments dédiés à la Petite Enfance
- ✓ Elaborer les projets en lien avec la petite enfance
- ✓ Travailler avec l'Adjoint aux finances sur les subventions aux associations faisant partie de sa délégation

## Domaine de la jeunesse et de l'enfance

- ✓ Déployer une politique en matière d'enfance et de jeunesse
- ✓ Participer à l'élaboration des projets en lien avec la jeunesse et l'enfance
- ✓ Travailler avec l'Adjoint aux finances sur les subventions aux associations faisant partie de sa délégation

### Article 2 : Délégation de signature

Madame Mélodie BURKHARDT reçoit également délégation de signature de monsieur le Maire dans ses domaines de compétences.

Dans le cadre de sa délégation, madame Mélodie BURKHARDT est autorisée à signer les bons de commande, devis ou tout autre document budgétaire. Il est également autorisé à invalider les bons de commande des services dont le montant ne serait pas couvert par le budget initialement voté ou pour des dépenses imprévues non justifiées.

### Article 3 : Mise en œuvre de la délégation.

Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à madame Mélodie BURKHARDT.

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

### Article 4 : Modalités d'application.

Tous documents signés par madame Mélodie BURKHARDT dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :

« L'Adjoint au Maire délégué, Mélodie BURKHARDT »

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressée

Fait à Lentilly, le 04/05/2026

Notifié à l'intéressée

Le 04/05/2026

